



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/042
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au sud du hangar 110 sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5113 et en vue de l'implantation d'une activité de transport routier de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société SOTRASER, 12 rue Fernand Chatel – 76620 LE HAVRE, SIREN n° 781 031 869 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société SOTRASER ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-061 portant sur la dépendance susvisée le 01/10/2019.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 1 980 m².

Durée de la convention : 18 mois à compter du 01/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **18/10/2019**